



Les Amis des Chemins de Ronde

*Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Siège social : Maison des Associations à Vannes*

Le 27 juillet 2017

Madame le Commissaire – Enquêteur
Enquête publique

Classement des dunes d'Erdeven et Plouharnel

Madame le Commissaire-Enquêteur,

Les Amis des chemins de ronde tiennent à dire combien ils sont favorables au classement, au titre des Sites et Monuments naturels, des dunes d'Erdeven et Plouharnel.

Ce classement vient combler une lacune inexplicée alors que les dunes de Plouhinec et Saint Pierre Quiberon sont classées de très longue date.

Il permettra de mieux assurer la sauvegarde de ces espaces qui ont, à la fois, une valeur paysagère et biologique exceptionnelle. La vision de ces dunes fleuries en juin est un enchantement et la preuve de la fécondité de la nature quand elle est sauvée du béton en dépit de l'intense pression urbanistique qui sévit sur le littoral français.

Il permettra peut-être à l'ensemble du massif dunaire Gâvres-Quiberon de recevoir le label Opération Grand Site qui accroîtra le prestige de la région du point de vue du tourisme.

Certains propriétaires caravaniers protestent car il est interdit de camper dans les sites classés. Nous ne pouvons évidemment pas les soutenir. Les sites sont classés parce qu'ils sont remarquables et ils sont destinés à être ouverts à tous. Ils n'ont pas à être privatisés.

En ce sens, les Amis des chemins de ronde ne comprennent absolument pas la présence de campings municipaux à Kerhilio et à Pen er lé.

Heureusement, la commune d'Erdeven dans le PLU approuvé en 2016 a accepté un classement Nds qui exclut toute extension du bâtiment sanitaire ainsi que la poursuite à terme de l'exploitation du camping aux dépens de la flore dunaire et de la stabilité de la dune. Une tentative de recul du camping a échoué récemment. Mais elle sera, sans nul doute, renouvelée. Car les vacanciers et visiteurs sont désormais demandeurs de grands espaces protégés qui ne s'accommodent pas de la présence de tentes et caravanes.

La situation est plus désastreuse à Pen er lé. La commune de Plouharnel a défiguré ce monument naturel exceptionnel qui aurait dû être, au contraire, préservé pour son originalité. La commune y a multiplié les constructions et voies goudronnées illégales qui laissent circuler voitures, camping-cars et caravanes. La dune ainsi malmenée est renforcée, en direction de Saint Pierre Quiberon, par des murs de défense contre la mer. Le classement au titre des sites devrait permettre de mettre un terme à ces pratiques destructrices totalement dépassées.

Comme les sites classés sont ouverts à tous, peut-être enfin les piétons pourront-ils se promener librement à Pen er Lé d'où ils sont exclus actuellement par la barrière du camping. Quand on se rend à la mairie de Plouharnel, on s'entend même dire que le dossier de la Servitude des piétons sur le littoral n'existe pas à Pen er Lé. Pourtant l'arrêté du Préfet sur la SPPL a été pris le 30 juillet 1990 y compris pour le secteur de Pen er Lé.

Nous vous demandons, Madame le commissaire enquêteur, de bien vouloir donner un avis favorable au classement des dunes d' Erdeven et de Plouharnel au titre des sites. Et nous vous adressons l'expression de notre considération.

RAE ahard
présidente